

SEANCE DU 22 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt deux Janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

Présents :

Jean-Pierre FOHRER	<i>Maire</i>
Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Deuxième adjoint</i>
Sophie BERGEON	
Sophie BROOKES	
Christel VAUTIER	
Jean-Pierre HAYNE	
Jackie LEFEBVRE	
Bruno SEMANNE	
Bernard VAILHE	

Absente excusée : Sophie PIERRE donne pouvoir à Christel VAUTIER

Secrétaire de séance : Madame BROOKES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Création d'un poste de troisième adjoint
- 2) Réévaluation des indemnités des élus compte tenu de la population légale
- 3) Demande d'autorisation de solliciter le Conseil général dans le cadre d'un nouveau TRASERR

1) Création d'un poste de troisième adjoint

Le conseil municipal propose de créer un poste de troisième adjoint Deux candidats : Jean Pierre HAYNE et Sophie BERGEON.

Résultats du vote : 11 bulletins, 11 votants, Sophie BERGEON : 6 voix, Jean Pierre HAYNE : 4 voix, 1 bulletin blanc. Sophie BERGEON est élue.

2) Réévaluation des indemnités des élus

Compte tenu de l'augmentation de la population (population supérieure à 500 habitants)

Le conseil municipal fait procéder au vote de l'indemnité des élus.

Les montants sont les suivants, selon la loi organique du 23 Février 1992, le maire : 31% de l'indice brut 1015, les adjoints, 8.25% de l'indice brut 1015 à compter du 1er Février 2009. Le conseil municipal adopte à l'unanimité : 11 voix pour, 0 abstention 0 voix contre.

3) Demande d'autorisation pour un nouveau TRASERR sur 2 ans

Le conseil municipal propose de demander la somme maximale au Conseil Général soit 89850 € HT, proposition adoptée à l'unanimité, 11 voix pour, 0 contre, 0 Abstention.

Séance levée à 21 h 30

Convocation : 14 Janvier 2009

Publication : 28 Janvier 2009